



Québec le 3 juin 2015

Madame Sophie Hardy  
Direction de la gestion de la faune  
du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
3950, boulevard Harvey, 3<sup>e</sup> étage  
Jonquière (Québec) G7X 8L6

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au  
Saguenay–Lac-Saint-Jean (questions DQ19 du 3 juin 2015)**

Madame,

À la suite de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission du BAPE,  
chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission  
souhaite recevoir les réponses d'ici le **8 juin 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle  
dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions  
d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Original signé**

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

p.j.

Annexe de questions du DQ19 MFFP du 3 juin 2015

- 1) L'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec a produit le Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus caribou*) au Québec, 2013-2023. Quelles suites ont été données à ce Plan?
- 2) Quelles sont les ressources consacrées à l'acquisition des connaissances et l'inventaire au sujet de cette espèce?
- 3) Quelle est la stratégie de rétablissement de cette espèce au Saguenay–Lac-Saint-Jean?
- 4) La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier prévoit l'aménagement écosystémique des forêts qui implique l'intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI).
  - a. Expliquez comment le caribou forestier a été considéré dans les PAFI concernés par le tracé retenu par le promoteur pour le transport du concentré entre la mine du lac à Paul et le terminal maritime projeté à Sainte-Rose-du-Nord.
  - b. Est-ce que les Lignes directrices pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier ont été prises en compte?
  - c. Veuillez fournir les cartes des massifs de protection désignés le long de ce tracé.
- 5) Au sommet de la période d'exploitation forestière, veuillez évaluer et fournir le nombre de passages total de camions ou véhicules lourds (tout type d'industrie confondu) qui ont emprunté le même tracé que celui envisagé par Arianne Phosphate, soit par les routes R0251; R0258; R0253; R0201; R0208; R0200.